ID: 059-215905274-20201215-1_4_15122020-BF

Affiché le



.



Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice: 33

Etaient Présents:

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Louis CRUCHET, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER.

Ont donné procuration:

Sébastien LEBLANC

à

Claude WASILKOWSKI

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

SYMPA.





ID : 059-215905274-20201215-1_4_15122020-BF



QUESTION N°1/4 OBJET: BUDGET 2020 - CONCESSIONS FUNERAIRES – REVERSEMENT AU CCAS

Le produit des concessions du cimetière est intégralement enregistré sur le budget de la Commune.

En cette fin d'exercice, le Conseil Municipal peut décider de procéder au reversement du tiers de ce produit sur le budget du C.C.A.S.

Total des ventes de concessions funéraires

du 01 novembre 2019 au 31 octobre 2020 :

26 686.60 €

Soit 2/3 Mairie:

17 791.07 €

Et 1/3 CCAS:

8 895.53 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'allouer au CCAS, au titre du reversement, le tiers du produit des concessions cimetière pour un montant de 8 895.53 €.

Les crédits sont prévus en DM2.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme Le Maire,

ELA Manc,

Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 15 décembre 2020

LA VILLE SYMPA.